

DIRECTION DE LA PLANIFICATION
TRAVAUX PREPARATOIRES DU IX° PLAN
Phase Stratégique

SECTEUR PROMOTION DES GROUPES CIBLES

NOTE TECHNIQUE N° 04

Février 1996

I. STRATÉGIES EN MATIÈRE DE PROMOTION FÉMININE

I.1 Contexte actuel

Les femmes sénégalaises participent activement au développement économique et social de la Nation. En effet, elles s'investissent dans des secteurs aussi variés que l'agriculture, le commerce, la transformation des produits et l'artisanat.

Cela dénote l'importance que revêt les activités des femmes dans des stratégies de sécurité alimentaire et de survie des communautés de base.

Malgré ce dynamisme, les femmes du fait de leur statut social et de leur environnement socio-culturel rencontrent des difficultés qui limitent la productivité de leurs activités et freinent leur essor économique. Aujourd'hui, la problématique dans le domaine de la femme se pose moins en termes d'intégration des femmes dans le processus de développement qu'en terme d'amélioration de leur statut.

Ce constat a été conforté récemment par l'analyse de l'étude prospective sur les femmes sénégalaises à l'horizon 2015, (Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, Juillet 1993).

La participation pleine et entière des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes à la vie politique économique, civique et culturelle fait partie intégrante des droits fondamentaux de la personne qui constituent le fondement même de la citoyenneté.

Ce principe a été débattu et acquis lors des grandes conférences mondiales de la Décennie des femmes (Mexico, Copenhague, Nairobi, et Beijing). Il a été réaffirmé lors d'autres grands événements tels que le Sommet Mondial de la Terre à Rio (1992), la Conférence des Droits Humains à Vienne, (1993), la Population et le Développement au Caire (1994) et le Sommet Mondial sur le Développement Social à Copenhague, (1995).

En vertu de ce principe, la Communauté internationale a élaboré, en près de cinquante ans, un ensemble d'instruments juridiques que le Sénégal a largement adoptés et ratifiés.

Malgré la présence de ce dispositif juridique dont on peut apprécier la qualité et les insuffisances, il reste que les lois prises en faveur des femmes ne sont pas appliquées dans la pratique en raison de leur méconnaissance par les femmes elles-mêmes et des résistances sociales, culturelles et religieuses.

L'inégalité entre les sexes se traduit dans tous les domaines de la vie en société. On en retrouve l'expression dans des domaines aussi divers que le droit de la famille, le droit foncier, le droit du travail et la prévoyance sociale, le droit pénal, et les droits civiques.

Les principales contraintes qui freinent l'épanouissement des femmes peuvent se résumer ainsi :

- au niveau juridique

La méconnaissance du droit, l'iniquité des lois et la discrimination qui en résulte pour les femmes ont pour conséquence une participation affaiblie au processus de développement avec pour principales conséquences :

- Faible accès aux facteurs et moyens de production constituant un obstacle à sa promotion économique ;

- Limitation des capacités intellectuelles et productives par manque de formation et d'information ;

- Un statut juridique et social encore précaire.

- au niveau de l'éducation et la formation

La proportion des filles dans le système éducatif bien qu'en nette progression aux différents niveaux reste limitée à cause de certaines contraintes telles que :

- la dégradation du système éducatif ;

- la persistance de certaines pesanteurs socio-culturelles ;

- les mariages et maternités précoces ;

- l'inadéquation emploi/formation.

- au niveau de la santé

Des progrès significatifs ont été accomplis par la mise en oeuvre de projets et programmes (Programme National de Planification Familiale, Programme National de Santé). Cependant l'état de santé précaire des femmes est lié aux contraintes suivantes :

- grossesses rapprochées, multiples et précoces ;

- ignorance et faible niveau d'instruction
- mauvaises informations sur les services de santé ;
- insuffisance des services de santé ;
- insuffisance de moyens des femmes pour faire face à leur problèmes de santé ;
- **au niveau de l'emploi**

Malgré les efforts louables déployés dans ce secteur, force est de constater qu'il existe encore des barrières à la participation économique des femmes :

- discrimination sexiste dans le travail ;
- poids des responsabilités traditionnelles des femmes (maternité, gestion des ménages..) ;
- accès limité à la formation professionnelle et à l'apprentissage ;
- faiblesse relative du niveau d'éducation des femmes qui compromet leur chance d'obtenir un emploi dans le secteur structuré.

- au niveau politique et décisionnel

Les femmes sénégalaises sont tenues à l'écart des hautes sphères politiques où sont promulguées les lois importantes régissant l'affectation des ressources et où se forgent les instruments destinés à la sauvegarde des droits de la personne humaine, qui déterminent ainsi les attributions et les relations qui jusqu'ici ont toujours été intimement liées à l'idéologie patriarcale. Dans certains cas les mécanismes nationaux existants et le potentiel pour redresser la situation, sont généralement des armes politiques.

- au niveau institutionnel

Ainsi, les efforts soutenus et constants en faveur de la femme sur le plan institutionnel ont permis une amélioration sensible des conditions d'existence des femmes. Cette amélioration n'a été, cependant, ni uniforme ni générale pour plusieurs raisons :

- absence de données désagrégées par sexe à tous les niveaux d'activité devant permettre l'élaboration d'indicateurs macro-économiques spécifiques à la femme pour une prise en charge effective de leurs besoins et de leur contribution ;

- insuffisance des moyens tant humains que financiers pour un bon fonctionnement du système institutionnel chargé de la promotion de la femme ;
- faible capacité d'absorption du secteur et donc une faible mobilisation des ressources due à l'approche micro-réalisation souvent appliquée à ce secteur ;
- non prise en compte des besoins spécifiques des femmes dans les Plans et programmes de développement.

I.2 Les axes stratégiques

Les nouvelles orientations en matière de promotion féminine doivent tenir compte des conclusions de l'étude de la femme à l'horizon 2015, des recommandations du document de Copenhague sur le Développement Social et l'après Beijing. *(du Plan d'Action National de la Femme en cours d'élaboration)*

L'objectif général en matière de promotion féminine vise à améliorer la condition de la femme sénégalaise, et à rendre son rôle et son statut conformes à l'évolution économique, sociale et culturelle de la société sénégalaise.

Les axes prioritaires sont les suivants :

- reconnaissance et sauvegarde des droits de la femme.
- lutte contre la pauvreté.
- renforcement des capacités
- l'accès aux ressources et à l'emploi
- la scolarisation des jeunes filles et l'alphabétisation des femmes.
- renforcement des activités d'Information, d'Éducation et de Communication (IEC).

II.2.1 Reconnaissance et sauvegarde des droits de la femme

La méconnaissance du droit dans tous les domaines reste un handicap majeur pour les femmes. Il s'agira donc à ce niveau d'élaborer une stratégie d'IEC (campagne sur les droits) en s'appuyant sur un réseau de communicateurs expérimentés pour transformer les comportements et attitudes discriminatoires envers les femmes et les petites filles.

Un accent particulier sera mis sur :

Appréhension de

- l'information sur les droits des femmes et des filles afin qu'elles puissent le faire valoir en toute connaissance de cause.

- le renforcement des moyens d'action du Centre National d'Information et de la Documentation des Femmes

- une concertation permanente avec les juristes et le Ministère de la justice pour faire évoluer les textes juridiques et en particulier le code de la famille. *- rendre les dispositions pratiques*

- formation de quelques juristes pour faire actualiser les textes

- une sensibilisation de toutes les couches de la population, notamment les hommes, les autorités coutumières et religieuses sur les droits des femmes.

- une vulgarisation en langues nationales des textes et instruments juridiques relatifs aux droits fondamentaux de la femme

- une collaboration permanente avec les ministères techniques (par le bien des points focaux) afin de mener à bien la campagne d'IEC sur les droits, *à travers notamment la création de cliniques juridiques (Ambulance juridique) dans les quartiers.*

- une collaboration permanente avec les secteurs associatifs et la fédération des groupements féminines à travers des services décentralisés.

II.2.2 La scolarisation des jeunes filles et l'alphabétisation des jeunes femmes

A ce niveau, il s'agit de mettre en oeuvre les stratégies suivantes:

- la mise en place de mesures incitatives (octroi de bourses, dispenses de frais de scolarité, allègement travaux domestiques) pour augmenter le taux de scolarisation des filles.

- la mise sur pied d'une stratégie d'information sur la scolarisation et sur la fréquentation de l'enseignement technique et professionnel par les jeunes filles.

- la mise en place d'un vaste programme d'IEC destiné aux parents d'élèves, aux autorités coutumières et religieuses afin de leur montrer l'utilité de l'école, notamment pour les filles.

- la mise en place d'un programme d'alphabétisation fonctionnel pour les femmes afin d'améliorer leur savoir-faire propre et leurs connaissances de façon à favoriser leur participation à l'effort de développement de la nation. *et à réduire d'au moins d'ici l'an 2000, le taux d'analphabétisme des femmes.*

- le développement d'un programme d'allègement des tâches domestiques et agricoles permettant aux filles d'aller à l'école et aux femmes de participer au développement économique et social.

II.2.3 L'accès aux ressources et à l'emploi

A ce niveau, il s'agira de :

- favoriser l'accès des femmes à la propriété foncière, aux biens de production, aux intrants agricoles, à l'épargne, au crédit, ainsi qu'à l'information économique et technologique.

- *Favoriser l'accès des femmes aux services sociaux (Santé, Éducation, Logement, Eau et Assurances)*

- encourager l'établissement d'institutions locales de financement, l'extension des systèmes d'épargne et de crédits accessibles aux femmes, notamment aux plus démunies.

- créer un environnement économique favorable à la génération d'emplois pour les femmes.

- prévoir une campagne d'IEC afin de lever les discriminations qui interdisent aux femmes l'accès aux ressources, aux services de base et à l'emploi.

- promouvoir la création de GIE qui permettent aux femmes d'accéder au crédit et à l'emploi.

1.2.4 Lutte contre la pauvreté

A ce niveau, les stratégies suivantes seront mises en oeuvre:

- la mise sur pied de mesures appropriées pour lutter contre la féminisation de la pauvreté.

- la réalisation d'études permettant de mobiliser des ressources internes pour le financement de projets pour les femmes.

- faciliter l'accès des femmes aux facteurs de production (intrants, technologies appropriées) et au crédit.

- *Faciliter des filières de sécurité adéquates et renforcer les systèmes d'appui publics et communautaires afin de permettre*

- la promotion de GIE.

1.2.5. Le renforcement des capacités

Il s'agit à ce niveau de former le personnel chargé de la promotion de la femme (niveau central, régional et local) afin de lui permettre d'exécuter facilement les missions qui lui sont assignées. L'accent sera mis sur :

- la formation de l'ensemble du personnel de terrain aux techniques de vulgarisation et de communication.

- réorienter la formation et les méthodes d'intervention des agents de terrain de façon à tenir compte du progrès technique et technologique.

- former le personnel de conception en management, information et gestion de projets.

- renforcer le mécanisme national chargé de la promotion féminine.

- Promouvoir l'harmonisation et la Coordination des interventions des différents partenaires à travers leurs projets Programmes "Renforcement des Femmes".

I.2.6 Renforcement des activités d'information d'éducation et de communication (IEC)

A ce niveau, il s'agira de réaliser les stratégies suivantes:

- promotion de méthodologies appropriés de Communication afin de mieux faire passer l'information et la sensibilisation envers les femmes (le recours aux langues nationales).

- Conception et élaboration de documents et d'outils appropriés pour l'information et l'éducation des femmes (aide à la création de journaux pour les femmes)

- formation des animateurs de terrain aux techniques d'IEC.

- recrutement de l'animateur qualifié dans le sens d'une meilleure prise en charge des exigences des animateurs en matière d'IEC.

- étude et définition des messages médiatiques destinés aux femmes.

II. STRATEGIE EN MATIERE DE PROMOTION DES JEUNES

II.1 Le contexte actuel

La politique de l'enfance intéresse plusieurs départements ministériels dont l'Education Nationale, Jeunesse et Sports, la Santé, la Justice, la Femme, l'Enfant et la Famille. C'est dire l'importance de cette cible, importance qui se reflète aussi au niveau de la population dont 58% a moins de 20 ans.

Situation actuelle

1. Situation sanitaire et nutritionnelle

Le taux de mortalité infantile s'élève à 68 pour mille, le taux de mortalité infanto-juvénile à 131.4 pour mille. 22% de malnutrition chronique a été observé chez les enfants de 0 à 5 ans alors que l'Avitaminose A, les troubles dus à la carence en iode demeurent des préoccupations essentielles en santé publiques.

Les maladies diarrhéiques, le paludisme et les maladies infantiles continuent d'affecter les enfants tout en étant les principales causes de la mortalité entre 0 et 5 ans alors qu'elles peuvent être facilement prévenues par le biais de l'hygiène, de l'allaitement maternel et de l'immunisation.

Le groupe d'âge des adolescents a été récemment identifié comme le plus vulnérable face à l'avancée du SIDA. Ce groupe étant également confronté à une sexualité et à une nuptialité précoce, en particulier chez les filles.

2. Situation du point de vue de l'éducation

La petite enfance constitue une période d'éveil et d'apprentissage très importante où traditionnellement la société accompagnait ce jeune être.

Le système éducatif sénégalais comporte tous les niveaux d'enseignement : du préscolaire à l'enseignement supérieur en passant par l'éducation de base à l'enseignement moyen, et à l'enseignement secondaire général ou technique.

Le secteur éducatif bien que considéré comme un secteur prioritaire dans la politique de l'Etat a subi de plein fouet les effets néfastes des rigueurs de l'ajustement. Aussi, malgré les efforts déployés par les autorités et les partenaires du Sénégal dans le domaine de l'éducation de masse, de nombreux problèmes subsistent. Le taux de scolarisation en baisse depuis 1988 était de 54,3 en 1992/93. On note par ailleurs des déséquilibres entre zones rurales et urbaines, entre les villes et leurs banlieues, et également entre la scolarisation des filles et celle des garçons. L'enseignement supérieur avec deux Universités reste relativement surpeuplé et traverse une sérieuse crise de rendement.

Les formations diplômantes qui hier encore garantissaient un emploi sont remises en cause au profit de formations qualifiantes qui mettent l'accent sur l'acquisition du savoir faire.

L'exode rural, l'urbanisation sauvage et le flux des jeunes vers la ville ont fait apparaître de nouveaux problèmes sociaux à côté ceux déjà existants à savoir : la délinquance, la promiscuité et drogue.

La couverture du pays en infrastructures, surtout de proximité pour les loisirs et les sports ainsi que l'encadrement à la base, reste déficitaire malgré les importants investissements consentis par les pouvoirs publics.

La faiblesse de l'appui conséquent à la vie associative et le déficit de l'information et de la documentation renforcent le sentiment de la marginalisation des jeunes.

A cela s'ajoute le divorce évident entre les valeurs traditionnelles et les exigences du monde moderne auxquelles les jeunes ne sont pas toujours préparés, d'où l'existence d'une forte demande populaire pour les actions immédiates contre particulièrement le chômage et le sous-emploi, mais également pour la santé et l'éducation.

4. Situation de enfants du point de vue de la protection

En raison de son incapacité et de son immaturité, l'enfant se voit conférer dans la société un ensemble de droits sociaux, économiques et de protection, c'est-à-dire un ensemble de devoirs que la société se réserve à son égard.

En matière de protection, celle-ci est de plus en plus sollicitée face au phénomène récent des enfants en situation particulièrement difficile résultant de la crise sociale et économique et de l'éclatement de la cellule familiale.

Dans ce cadre on peut distinguer :

a. Les enfants en situation de travail estimés à environ 293.783 dans la fourchette 6 à 18 ans. Parmi ceux-ci, les catégories les plus à risque, se retrouvent les 53.731 jeunes filles domestiques et les 30.649 apprentis. Le phénomène tend à s'accroître avec le secteur informel et la pauvreté qui s'accroît de jour en jour.

b. Les enfants de la rue qui sont le plus souvent en rupture avec leur milieu familial qui vivent, travaillent, dorment et jouent dans les rues des grandes villes; estimés à 10.000 au Sénégal, on observe une accélération rapide du phénomène. (Ce sont les Fakhman et les boudiouman).

c. Les enfants handicapés

Leur nombre est estimé à 40.000 victimes d'handicapés physique ou mental. Ces enfants observent de plus en plus le relâchement de la prise en charge familiale et également celle de l'Etat.

d. Les enfants placés dans les institutions

Ce sont les orphelins, les enfants abandonnés, et les enfants placés en détention pour des délits ou des crimes graves (enfants à haut risque ou en danger moral) et qui sont accueillis dans les services de l'action Educative en milieu ouvert (les AEMO qui dépendent de la Direction de l'Éducation surveillée).

Les AEMO dont certaines datent de la période coloniale sont souvent dans un état de délabrement avancé, ce qui compromet gravement la qualité de la prise en charge des enfants qui leur sont confiés.

En 1994, 6912 mineurs ont été pris en charge par les AEMO.

Les enfants placés pour des raisons humanitaires sont généralement accueillis par des structures privées. Mais là encore, le nombre de places disponibles est loin de couvrir les besoins.

II 2. Axes stratégiques

En matière de stratégie pour le promotion de l'enfance, le Sommet Mondial de New York tenu en 1990 a balisé les pistes qu'il convient d'emprunter pour protéger les droits des enfants et pour assurer leur plein épanouissement.

La stratégie de promotion de l'Enfant s'articule autour de deux axes majeurs que constituent l'éducation et la santé.

Pour la santé, il convient de pérenniser les acquis des programmes nationaux de santé tel que le PEV, en insistant particulièrement sur le volet IEC pour maintenir la mobilisation sociale.

A cela s'ajoute la lutte contre les maladies diarrhéiques, la malnutrition et la toxicomanie par une politique adéquate d'éducation pour la santé de la mère et de l'enfant.

Concernant l'éducation, il s'agira de relever le niveau de scolarisation notamment au niveau de l'élémentaire, en accordant une place privilégiée aux jeunes filles.

La généralisation des garderies d'enfants en milieu rural, urbain et sub-urbain, l'adéquation de la formation professionnelle aux besoins du milieu, seront également systématisés.

En matière de jeunesse, sports et culture, l'accent sera mis sur les activités de sensibilisation, d'information et de promotion des associations des jeunes autour des thèmes mobilisateurs concerne le sport et la culture.

Dans cette perspective, plusieurs initiatives seront encouragées, en particulier pour :

- la promotion du mouvement associatif des jeunes en leur offrant des opportunités de valorisation de leurs activités sportive et culturelles aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.
- l'encouragement des jeunes, surtout en milieu urbain à participer aux efforts d'amélioration du cadre de vie des quartiers, en développant l'approche de partenariat en matière d'infrastructures sportives et culturelles ainsi qu'en matière d'assainissement des quartiers.
- développer les bureaux de conseil d'encadrement des jeunes dans les zones rurales.

Pour les enfants en danger moral, les stratégies suivantes seront adaptées :

- le renforcement de la protection juridique de ces mineurs e danger moral
- la mise en place de nouvelles mesures garantissent aux jeunes un accès réel aux droits sociaux.

III. STRATEGIES EN MATIERE DE FAMILLE

III.1. Situation actuelle

Les programmes d'ajustement structurel n'ont pas seulement produit des effets négatifs sur la situation de la femme et de l'enfant. Ils ont surtout contribué à désarticuler les règles de fonctionnement de la famille en tant que creuset de socialisation. En effet, la famille, unité de base de la société a toujours, joué un rôle important dans l'édification et la sauvegarde de systèmes de valeur, socio-culturelles.

De nos jours, en raison des effets combinés de plusieurs années de sécheresse, de la crise économique, de la croissance démographique élevée et de l'avènement de la dévaluation, la famille remplit de plus en plus difficilement ses fonctions essentielles de productions, de consommation, de formation d'éducation et de transmission de valeur.

Confrontées à des difficultés réelles de survie pour la satisfaction des besoins essentiels de ses membres, la famille sénégalaise n'est plus en mesure d'imposer des orientations ou de fixer des normes.

Les principales contraintes

La famille sénégalaise demeure confrontée à une série de problèmes dans les domaines suivants :

- l'urbanisation accélérée qui expose la famille à l'insécurité, à la promiscuité et à l'insalubrité.
- le fossé grandit entre vieux et jeunes du fait de la scolarisation et de l'exode rural, notamment dans les zones où la monétarisation de l'économie est la plus poussée.
- la crise économique qui sévit depuis les années 1979 et la récente dévaluation intervenue en 1994 ont entraîné une baisse drastique du revenu des ménages qui combinée avec l'accroissement du chômage, ont installé la famille dans une paupérisation croissante.
- la proportion des enfants à charge qui s'accroît de même que le coefficient de dépendance économique élevée constituent pour les familles de vraies contraintes.

III.2. Stratégies en matière de promotion de la famille

La stratégie de la promotion de la famille vise à :

- accroître les ressources financières des familles notamment les plus défavorisées.
- accroître la capacité de production des familles par une formation appropriée.
- protéger les familles contre tout processus de désintégration.
- renforcer le sens des responsabilités des membres des familles et développer leur esprit d'initiative
- élever le niveau socio-culturel des familles en améliorant leur éducation tout en les ouvrant aux nouvelles données de développement.

IV. STRATEGIES POUR LA PROMOTION DES PERSONNES DU TROISIEME AGE

Au Sénégal, comme partout ailleurs en Afrique, du fait de l'amorce de la transition démographique résultant de l'allongement de l'espérance de vie et de la baisse de la fécondité dont la réduction constitue un des objectifs de la politique de population, la proportion des personnes âgées dans la population totale augmente à rythme soutenu. Avec l'ouverture au monde extérieur et l'urbanisation accélérée, la crise économique et la dévaluation, les mécanismes traditionnels de soutien des personnes âgées, comme les familles élargies, tendent à s'affaiblir. Même dans le milieu rural, l'exode tend à vider les villages de la population jeune, n'abandonnant sur la place que les personnes âgées. Si rien n'est fait une bonne partie de cette catégorie sociale risque de se retrouver parmi les catégories dites les plus pauvres.

Bien que figurant parmi les onze stratégies de la Déclaration de Politique de Population, la promotion des personnes du troisième âge n'a pas encore fait l'objet de programme d'action spécifique de la part du gouvernement. Il s'agit là d'une lacune qu'il importe de combler compte tenu de la proportion croissante de personnes âgées au sein de la population totale.

Contraintes

Si partout au Sénégal, les personnes du 3ème âge constituent une ressource intégrée dans la société traditionnelle (familles, les villages, les communautés locales), permettant ainsi l'harmonie entre les classes d'âges, la société moderne et les structures de l'état, paradoxalement, ne leur ont pas encore trouvé un statut conforme au rôle qu'elles pourraient jouer. Dans aucun des grands programmes nationaux les personnes âgées ne sont véritablement impliquées. L'attitude de la société moderne a pour conséquence un gaspillage de ressources humaines hautement qualifiées qui auraient pu être mises à contribution. Parmi les contraintes à une meilleure implication des personnes du 3ème âge dans le processus de développement on peut citer :

- le fait que la condition des personnes âgées présente de grandes disparités selon les zones (urbaines, rurales), la situation sociale, les régions, les cultures et les traditions.

- L'absence d'une politique nationale sur le vieillissement
- Les contraintes résultant de leur état physique et intellectuelle et nécessitant la mise en oeuvre de programmes spéciaux d'éducation, de soins de santé, etc.
- La rareté des ressources de l'Etat qui fait que ce groupe n'est pas considérée comme une priorité.
- La non exploitation des possibilités réelles qu'offre la coopération avec les partenaires bilatéraux, multilatéraux, les ONG et les différents organismes dont le Sénégal est membre.
- L'absence d'un cadre de concertation permettant un dialogue entre les personnes âgées et les autres générations et d'une politique d'IEC en leur direction qui aurait pu faciliter les actions visant à changer les comportements ou certaines pratiques (telle que l'excision) ou à favoriser d'autres (telle que la PF).
- La faiblesse de l'expérience du Sénégal dans le domaine et l'insuffisance de ressources humaines qualifiées dans la gestion administrative et technique des problèmes des personnes du 3ème âge.
- La non évaluation de l'apport des personnes du 3ème âge afin de voir leur véritable contribution dans le développement économique et social.
- La forme particulière d'organisation dont ils ont besoin en raison de leur âge et de leur reconversion dans les activités culturelles.
- L'urbanisation rapide, l'influence de l'extérieur à travers les médias et les tendances de transformation profonde de la société sénégalaise qui rétrécit davantage la place réservée aux personnes âgées.

IV.2 Axes stratégiques

Les stratégies en matière de promotion des personnes du 3ème âge visent à :

- impliquer les personnes du troisième âge dans l'encadrement de certaines activités : colonies de vacances, bibliothèques de quartier, campagnes de sensibilisation notamment.
- permettre aux personnes du 3ème âge et à leur famille d'avoir davantage accès aux soins de santé.

- améliorer les prestations de service à l'intention des personnes du 3ème âge.
- former le personnel médical et para médical pour une meilleure prise en charge des besoins des personnes du 3ème âge